

Lectures & critiques

Simone Veil

Les hommes aussi s'en souviennent

Une loi pour l'histoire

Stock, 2004. 112 pages, 12 euros

Trente ans après, les éditions Stock ont la bonne idée de publier le discours que prononça Simone Veil pour présenter le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse devant l'Assemblée nationale, le 26 novembre 1974. Il est suivi d'un entretien avec Annick Cojean, journaliste au *Monde*, dans lequel l'ancienne ministre de la Santé de Valéry Giscard d'Estaing resitue le débat dans le contexte de l'époque. Trente ans après, on est frappé par la force du discours, la clarté du propos et son extrême dignité. Simone Veil est profondément convaincue que « la loi s'imposait pour éviter une situation dramatique inextricable, mettre fin à un désordre public et soulager la détresse de milliers de femmes. » Modifier la loi de 1920 qui condamnait l'avortement devenait en effet urgent : chaque année, on estime qu'environ 300 000 femmes avaient recours à l'avortement clandestin. Si les plus aisées pouvaient partir à l'étranger ou recevoir discrètement des soins dans des cliniques privées, les plus démunies avaient recours à des

méthodes parfois très primaires, dans des conditions d'hygiène déplorable, pouvant engendrer mutilation, stérilité et parfois même la mort. Légaliser l'avortement, c'était faire cesser cette injustice. C'était permettre à toutes les femmes de recevoir une information médicale sur les risques encourus afin de prendre une décision en toute responsabilité. « La décision finale de procéder à une interruption volontaire de grossesse devait revenir à la femme, et à elle seule, et l'intervention ne pouvait être pratiquée que par un médecin. » Et Simone Veil de rappeler : « Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. »

Face à un hémicycle essentiellement rempli d'hommes et dans un climat extrêmement tendu, Simone Veil va s'appliquer à convaincre, à « trouver la bonne tactique pour faire passer une loi dont les dispositions soient aisément applicables. » Certaines réactions seront d'une violence et d'une grossièreté inimaginables. Mais après une nuit de débats, le texte

est voté par 284 voix contre 189. Michel Poniatowski, qui avait précédé Simone Veil à ce poste, dira que seule une femme pouvait faire passer une telle loi : « l'histoire nous montre que les grands débats qui ont divisé un moment les

Français apparaissent avec le recul du temps comme une étape nécessaire à la formation d'un nouveau consensus social, qui s'inscrit dans la tradition de tolérance et de mesure de notre pays. »

Florence Brouillaud

Sous la direction de Jean-Pierre Butault

Les soutiens à l'agriculture

Théorie, histoire, mesure

INRA Editions, 2004, 307 pages, 35 euros

Pour la troisième fois en dix ans, l'Union Européenne procède à une réforme de la Politique agricole commune. Pilier de cette politique, les soutiens à l'agriculture constituent un point d'achoppement du cycle de négociations internationales sur le commerce initié à Doha. Ces soutiens font l'objet d'âpres débats sur leur niveau, leur modalités, leur répartition et in fine leur justification, compte tenu des attentes sociétales des consommateurs mais aussi des citoyens vis-à-vis de l'agriculture

Même si l'agriculture ne représente plus qu'une faible part du PIB dans les pays industriels, la plupart d'entre eux ont mis en place des instruments d'intervention sur leurs marchés agricoles pour garantir à la fois leurs approvisionnements et le revenu des producteurs nationaux. Dispositif usuel de la panoplie des mesures de soutien, le système des prix garantis complété par une protection tarifaire, adopté notamment par l'Union Européenne, génère des distorsions de concurrence en fermant des marchés domestiques

aux produits des pays tiers et en subventionnant à l'exportation les produits ainsi soutenus. Suite à l'accord sur l'agriculture intervenu lors du précédent cycle de négociations (*Uruguay Round*), la plupart de ces pays industriels ont remanié leur politique de soutien à l'agriculture. Pour l'Union Européenne, l'abandon de l'orientation productiviste au profit d'une réelle maîtrise de la production s'est concrétisée par une réforme de la PAC introduisant en trois temps un découplage progressif : 1992 instaurant un système basé sur les surfaces cultivées et les effectifs de cheptel ; 1999 alignant les aides aux oléagineux et protéagineux sur celles aux céréales ; 2003 consacrant pour l'ensemble des produits le principe du découplage entre aides et productions.

Si, selon l'OCDE, en 1986 les mesures de soutien à l'agriculture s'établissaient à 2,5% du PIB communautaire, elles ne comptent plus désormais que pour 1,3% en 2002. Rapportés à la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB communautaire (1,7%), les sou-